REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VIF

SÉANCE DU JEUDI 28 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-huit septembre à 17h00, le Conseil d'Administration du CCAS de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Guy GENET, Président.

Présents : Guy GENET, Rosaria Sarine VELLA, Gérard BAKINN, Yasmine GONAY, Martine RAFFORT, Claude CHALVIN, Séverine GALBRUN, Claire DOMELAND, Alain GASPARINI, Christian GUÉNÉ, Christian RIZZARDI, Maurice BERNARD.

Pouvoir: Céline DI DOMENICO à Gérard BAKINN.

Absent : -

Secrétaire de séance : Sylvia ARNOUX – Adjointe de direction du CCAS.

Date de la convocation du Conseil d'administration : 20 septembre 2023

Nombre d'administrateurs :

En exercice :	13
Présents :	12
Procuration :	01
Votants :	13

Votes exprimés

Votes pour : 13
Votes contre : /
Abstention : /

28 SEPTEMBRE 2023

2023_28_DEL
Objet : Décision modificative N°1 à l'état prévisionnel des recettes et des dépenses (EPRD) 2023 – Budget annexe du CCAS - EHPAD « Clos Besson »

Le Conseil d'administration du CCAS de Vif a voté l'EPRD 2023 de l'EHPAD Clos Besson lors de la séance du 27 avril 2023.

Il est rappelé que les prévisions budgétaires peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante dans le cadre du vote d'une décision modificative.

Vu le décret n°2016-1815 du 21 décembre 2016 modifiant les dispositions financières applicables aux établissements et services médico-sociaux ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 27 avril 2023 adoptant l'EPRD de l'EHPAD Clos Besson pour l'année 2023 ;

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 28 septembre 2023 adoptant la décision modificative n°2 au budget primitif du CCAS pour l'année 2023 ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement de l'EHPAD Clos Besson par l'octroi d'une subvention complémentaire de 134 206,18 € nécessaire notamment à la couverture des besoins en masse salariale (dépenses du groupe II) ;

Considérant le versement d'une dotation supplémentaire par l'ARS d'un montant de 19 565,11 € ;

Considérant qu'il convient d'anticiper la hausse des charges locatives en prévoyant une somme complémentaire de 15 971,29 € (dépenses du groupe III) ;

Vu l'ensemble des éléments ci-dessus,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** la décision modificative N°1 détaillée ci-après :

COMPTE RESULTAT 2023		EPRD 2023	DM N°1	EPRD AUTORISE
Groupe 1	Dépenses afférentes à l'exploitation courante	353 900,00	0,00	353 900,00
Groupe 2	Dépenses afférentes au personnel	1 733 000,00	137 800,00	1 870 800,00
Groupe 3	Dépenses afférentes à la structure	375 382,00	15 971,29	391 353,29
TOTAL DES CHARGES		**2 462 282,00**	**153 771,29**	**2 616 053,29**
Groupe 1	Produits de la tarification	2 156 040,52	19 565,11	2 175 605,63
	dont reversement contributions hébergés	*925 861,48*	*0,00*	*925 861,48*
	dont ajustement du forfait soins	*760 063,51*	*19 565,11*	*779 628,62*
Groupe 2	Autres produits relatifs à l'exploitation	81 700,00	134 206,18	215 906,18
	dont subvention du CCAS	*78 500,00*	*134 206,18*	*212 706,18*
Groupe 3	Produits financiers et produits non encaissables	28 440,00	0,00	28 440,00
TOTAL DES RECETTES		**2 266 180,52**	**153 771,29**	**2 419 951,81**

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	EPRD 2023	DM N°1	EPRD AUTORISE
Résultat comptable prévisionnel	-196 101,48	0,00	-196 101,48
Quote part de subventions	-440,00	0,00	-440,00
Dotations aux amortissements	30 000,00	0,00	30 000,00
Autofinancement prévisionnel	-166 541,48	0,00	-166 541,48

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL	EPRD 2023	DM N°1	EPRD AUTORISE
Capacité d'autofinancement	-166 541,48	0,00	-166 541,48
Augmentation des capitaux propres dont subventions	3 500,00	1 672,42	5 172,42
Augmentation des dettes financières	10 000,00	0,00	10 000,00
TOTAL DES RESSOURCES	**-153 041,48**	**1 672,42**	**-151 369,06**
Remboursement des dettes	15 000,00	0,00	15 000,00
dont remb emprunt	*4 400,00*	*0,00*	*4 400,00*
Immobilisations corporelles	40 000,00	2 600,00	42 600,00
TOTAL DES EMPLOIS	**55 000,00**	**2 600,00**	**57 600,00**
Prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement	*208 041,48*	*927,58*	*208 969,06*

VARIATION FONS DE ROULEMENT	EPRD 2023	DM N°1	EPRD AUTORISE
Fonds de roulement estimé au 1e janvier 2023	17 902,26	0,00	17 902,26
Prélèvement prévisionnel sur fonds de roulement	-208 041,48	-927,58	-208 969,06
Fonds de roulement estimé au 31 décembre 2023	-190 139,22	-927,58	-191 066,80

– **DE CHARGER** Monsieur le Président ou par délégation Madame la Vice- Présidente, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Président du CCAS

Guy GENET

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE MAIRIE DE VIF 38450

Le Président, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.